



Mot d'accueil du Président.

Organisation sportive régionale

1.1 Gestion des équipes en Division Régionale

Divisions Régionales Jeunes (DR Jeunes)

- Autorisation des regroupements de clubs afin de permettre aux structures de faible effectif d'engager une équipe.
- Souplesse maintenue concernant les transferts afin de favoriser la participation.
- Dispositif reconduit pour la saison à venir.

Divisions Régionales Adultes (DRE / DR Promo)

- Application stricte du règlement fédéral.
- Aucun transfert hors délai ne sera accepté.
- Contrôle systématique des compositions d'équipes avant validation.
- Aucune dérogation accordée pour éviter toute inégalité de traitement.

1.2 Modalités d'inscription aux compétitions régionales

- Inscription obligatoire via formulaire en ligne.
- Validation uniquement après réception du règlement financier.
- Aucune inscription acceptée après la date limite fixée.
- Possibilité exceptionnelle d'inscription d'une seconde équipe (DR Promo et DR Jeunes) uniquement si des places restent disponibles et dans le délai complémentaire défini.

Envoi des compositions d'équipes exigé au minimum une semaine avant la compétition.

1.3 Préinscriptions individuelles (TAE)

- Respect impératif des dates limites.
- Sélection effectuée après mise à jour des classements nationaux.
- Confirmation envoyée par courrier électronique aux archers concernés.
- Publication des listes sur le site régional.

Nouvelle gestion du calendrier sportif

1.4 Transfert de compétence

La gestion du calendrier national sera désormais confiée aux comités régionaux. Un temps d'adaptation sera nécessaire.

Conséquences :



- Mise en place de procédures régionales spécifiques.
- Gestion régionale des inscriptions et annulations.
- Anticipation accrue des dates de championnats régionaux.
- Obligation d'adaptation progressive des clubs.

1.5 Financement

- L'ancienne cotisation spécifique liée au calendrier a été supprimée.
- Le financement est actuellement intégré dans l'adhésion fédérale.
- Une réflexion est en cours quant à l'éventuelle mise en place d'un financement régional dédié.

1.6 Organisation anticipée des championnats régionaux

Décisions adoptées :

- Lancement anticipé des appels à candidatures, incluant la saison 2027.
- Attribution des organisations avant l'ouverture officielle du calendrier.
- Fixation des dates régionales en amont afin d'éviter les conflits.
- Adaptation en fonction des dates des championnats nationaux.

Objectif : offrir aux clubs visibilité et stabilité dans la planification de leur saison sportive.

Transition informatique – Adoption du logiciel IANSEO

1.7 Fin des mises à jour du logiciel Résult'Arc

Le logiciel « Résult'Arc » ne fera plus l'objet de mises à jour, sa maintenance étant arrêtée.

1.8 Adoption d'IANSEO

Le logiciel IANSEO, utilisé par la World Archery et par la Fédération Française de Tir à l'Arc, est désormais retenu comme solution Nationale et Régionale de référence.

Avantages :

- Version standard gratuite.
- Conformité au règlement fédéral.
- Utilisation lors des compétitions internationales majeures.
- Compatibilité tablettes et affichage dynamique.
- Maintenance assurée et évolution continue.
- L'utilisation minimaliste fait tout ce que Résult'Arc fait.

1.9 Organisation régionale

- Mise en place d'une équipe support régionale.



- Organisation de formations pratiques pour les clubs est envisagée par département ou secteurs géographique (cela reste à définir).
 - Création d'un support technique régional dédié.
 - Étude pour l'acquisition de matériels routeur, antennes, téléphones ou tablettes.
 - Possibilité de commandes groupées, via la fédération, ont été annoncées
- Objectif : déploiement complet sur l'ensemble des championnats régionaux dès la prochaine saison.

Arbitrage régional

1.10 Effectifs

- 113 arbitres actifs répartis sur les départements.
- Conditions d'activité :
- Licence validée avant le 15 octobre.
- Minimum de deux arbitrages annuels (dont un hors club).
- Participation obligatoire à la formation continue annuelle.

1.11 Activité annuelle

158 compétitions arbitrées (salle, TAE, campagne, nature, beursault, run-archerie).

Constat : augmentation du volume de compétitions et besoin accru d'arbitres.

1.12 Formation

- 10 nouveaux arbitres diplômés.
- 23 candidats actuellement en formation.
- Organisation structurée avec formateurs départementaux et suivi individualisé.

1.13 Prestation de serment

Deux nouveaux arbitres ont officiellement prêté serment :

- Pierre Gaudel
- Jean Pierre CLERC

Développement et accompagnement des clubs

1.14 Freins identifiés

- Relations institutionnelles avec les municipalités.
- Manque d'infrastructures adaptées.
- Difficulté de recrutement d'entraîneurs diplômés.



- Complexité administrative croissante.
- Manque de créneaux horaires disponibles.

1.15 Rôle du Comité Régional

Le comité régional ne peut financer directement les installations.

Il peut toutefois :

- Accompagner les projets structurants.
- Aider au montage de dossiers.
- Soutenir les démarches auprès des collectivités.
- Mettre en relation avec d'autres clubs.
- Apporter un appui institutionnel.

1.16 Emploi et formation

- Possibilité de formation DEJEPS.
- Mutualisation d'emplois via les comités départementaux.
- Aides fédérales pluriannuelles possibles.
- Constat d'un marché de l'emploi tendu et concurrentiel.

1.17 Développement du Para tir à l'arc.

- Création d'une commission dédiée au sein de la Fédération Française de Tir à l'Arc.
- Distinction entre pratique paralympique et catégories nationales.
- Faible nombre d'archers déclarés officiellement.
- Nombre limité de classificateurs au niveau national (actuellement 25 archer-e-s référencé-e-s sans pour cela connaître les pathologies).
- Nécessité d'améliorer la déclaration des situations de handicap lors de la prise de licence.
- Structuration régionale en cours.
- Bonne nouvelle Carole LEMORS qui fait déjà de la commission handisport devrait passer son examen dès la mise en place d'une session)

Évolutions sportives envisagées (à partir de 2027, sous réserve du vote fédéral)

- Fusion des catégories U11/U13.
- Fusion U15/U18.
- Création de catégories mixtes pour les poulies U15 et U18

Impacts potentiels sur :

- Formats des compétitions.
- Classements.
- Modalités de qualification aux championnats de France.

Les délégués du comité régional à l'Assemblée Générale fédérale porteront la voix des clubs en toute indépendance.

Obligations administratives et juridiques

1.18 Mise à jour des données des dirigeants

- Obligation pour les clubs de mettre à jour leurs informations via l'espace fédéral.
- Déclaration en préfecture des modifications statutaires ou de dirigeants.
- C'est la responsabilité exclusive des clubs.

1.19 Honorabilité

- Vérification effectuée par le ministère via la fédération.
- Aucune démarche spécifique demandée aux clubs.
- Respect de la confidentialité des décisions.

1.20 Assurance

- Vérification attentive des contrats d'assurance recommandée.
- Responsabilité juridique du président engagée.
- Importance de la traçabilité écrite et du respect des procédures.

1.21 Vigilance statutaire

- Mise à jour régulière des statuts.
- Respect strict des procédures disciplinaires.
- Application rigoureuse de la loi du 1er juillet 1901.
- Recours possible à l'assistance juridique fédérale en cas de difficulté.

1.22 Formation et prévention

Dans le cadre de la prévention des violences sexistes et sexuelles :

- Sensibilisation des dirigeants, encadrants et bénévoles.
- Intervention possible d'association à l'exemple de « Colosse aux pieds d'argile ».
- Attestation de participation délivrée.



- Orientation vers une généralisation progressive de cette formation.

1.23 Rappels réglementaires en concours

- Respect strict des distances et installations des terrains.
- Validation conseillée par l'arbitre de club en amont des compétitions.
- Tenue réglementaire exigée en championnat (tenue club ou blanche).
- Tenue identique obligatoire en équipe.

Distinctions et reconnaissances

- Remise de médailles fédérales (bronze, argent, or) à des dirigeants, arbitres et entraîneurs et bénévoles.
- Invitation aux clubs à proposer davantage de dossiers de candidatures.
- Soutien exprimé à un dirigeant régional.
- Annonce du futur départ du président régional après un engagement de longue durée qui cessera à fin de mandat

Conclusion générale

Les réunions ont permis :

- D'anticiper la nouvelle organisation régionale du calendrier.
- D'organiser la transition vers le logiciel IANSEO.
- De clarifier l'application des règlements en Division Régionale.
- De renforcer la structuration de l'arbitrage et du Para tir à l'arc.
- De rappeler les obligations juridiques, administratives et assurantielles des clubs.
- D'accompagner les évolutions fédérales à venir.

Le Comité Régional affirme son rôle :

- De relais opérationnel de la Fédération Française de Tir à l'Arc.
- D'appui technique et institutionnel aux clubs.